

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 29 JUIN 2026

Convocations adressées le 23 juin 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués présents : 6 titulaires – 2 suppléants
Nombre de délégués votants : 8

Membres présents : 8

Monsieur Thibault COULON, Madame Cathy SAVOUREY, Emmanuel DUMENIL, Monsieur Philippe FOURNIÉ (en visio), Madame Betsabée HAAS, Monsieur Patrick MICHAUD, Monsieur Brice DROINEAU, Monsieur Etienne MARTEGOUTTE.

Membres excusés : 2

Monsieur Alain DELANCHY, Madame Cécile CHEVILLARD (suppléée par Monsieur Brice DROINEAU).

Membres suppléants présents non votants: 0

Pouvoir: 0

CS260629-03 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur Philippe FOURNIÉ, 1^{er} Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

En raison d'une panne majeure du système HELIOS de gestion des comptabilités des collectivités territoriales, la Payeuse départementale, notre comptable public, nous avait informé être dans l'impossibilité d'établir le compte de gestion de l'exercice 2025 et donc pour le SMADAIT, de dresser le compte administratif 2025 lors du vote du budget en mars.

Ces problèmes étant résolu, il s'agit maintenant de vous proposer le compte de administratif 2025 du budget principal.

Le Comité Syndical est invité à procéder à l'examen du Compte Administratif de l'exercice 2025 dont les résultats sont les suivants :

Fonctionnement

Dépenses	3 411 114,29€
Comprenant notamment :	
- Charges à caractère général	334 047,94€
- Charges de personnel	312 995,82€
- Autres charges de gestion courante (dont subvention versée au délégataire)	2 490 508,86€
- Dotations aux amortissements	258 857,55€

- Dotation aux provisions

0 €

Recettes

4 857 338,82 €

Dont :

- Contributions des membres du Syndicat	2 369 135,00
- Versement de l'Etat	268 573,00€
- Autres attribution	9 330,00€
- Redevance domaniale versée par le délégataire	0 €
- Autres produits de gestion courantes	88 782,91

Excédent de fonctionnement reporté N-1

1 831 196,62€

Soit un excédent de fonctionnement de

1 446 224,53€

Investissement

Dépenses

1 966 631,64€

Comprenant notamment :

- Remboursement des avances de trésorerie aux membres	200 000,01€
- Opérations d'équipement	166 685,12€
- Subvention versée à un tiers	720 000,00€
- Immobilisations en cours	589 948,51€

Recettes

2 484 078,51€

Comprenant notamment :

- FCTVA	277 788,98€
- Subvention	425 500,00€
- Affectation résultat fonctionnement en investissement	0 €
- Amortissements des immobilisations	258 857,55€

Soit un excédent d'investissement hors reports de

517 446,87€

Investissement Reports N+1

Dépenses

1 421 374,72€

Recettes

500 000,00€

Soit un besoin de financement des reports de

921 374,72€

Soit un solde d'investissement avec reports de

- 403 927,85€

Soit un excédent net global de clôture avec reports de
(fonctionnement et investissement)

1 042 296,68€

Il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, soit 1 446 224,53€.

Le besoin de financement en investissement est de 403 927,85€ à prélever sur le résultat de fonctionnement et à imputer au compte 1068.

Le Président ayant quitté la salle, il est proposé au Comité syndical de donner au résultat l'affectation suivante :

- À l'article 001 (hors reports)	517 446,87€
- À l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	1 042 296,68€
- A l'article 1068 (besoin de financement)	403 927,85€

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2121-31 et L 2311-5,

Le Comité syndical, sous la présidence de Monsieur Philippe FOURNIÉ, 1^{er} Vice-Président, après s'être fait présenter le budget primitif 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le Compte Administratif dressé par Monsieur le Président accompagné du compte de gestion de Madame la Payeuse Départementale,

Considérant que Monsieur le Président, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'année 2025, les finances du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport international de Tours Val de Loire en percevant l'intégralité des créances et en n'ordonnant que des dépenses justifiées et utiles,

- **APPROUVE** le compte administratif 2025 du Budget Principal,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2025 :

- À l'article 001 (hors reports)	517 446,87€
- À l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	1 042 296,68€
- A l'article 1068 (besoin de financement)	403 927,85€

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Le 1^{er} Vice-Président



Philippe FOURNIÉ